

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 JUILLET 2023.

23-136 Appel d'offres - Huiles.....	2
23-137 Appel d'offres - Lubrifiants	5

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 19 juillet 2023 à 15 h en vidéoconférence, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Madame Lina Tremblay et Messieurs, Claude Bouchard, Jimmy Bouchard et Yves Darveau, Marc Bouchard et Jean Tremblay.

Est absent : Messieurs Michel Potvin et Mme Martine Lafond. Leur absence est motivée.

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel et Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Bouchard la bienvenue à tous.

Proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Yves Darveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit est adopté tel quel.

23-136 Appel d'offres - Huiles

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay avait attribué le 28 octobre 2022, à la suite d'une sollicitation d'offres écrites auprès de trois (3) fournisseurs, dans le cadre d'un processus de passation éventuel d'un contrat de gré à gré, un contrat d'approvisionnement biannuel d'huiles et lubrifiants, la durée anticipée dudit contrat étant alors justifiée par la fluctuation importante des prix sur le marché (résolution 22-258);

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat s'est terminé le 30 avril 2023 et que la Société de transport du Saguenay, depuis, sachant le lancement d'un appel d'offres et en l'attente, procède désormais de gré à gré, bimensuellement, à l'approvisionnement de ses huiles et lubrifiants à la suite d'une sollicitation d'offres verbales auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT en effet, vu alors ladite fluctuation importante des prix sur le marché, que la Société de transport du Saguenay avait alors sollicité la Ville de Saguenay pour, en collaboration avec cette dernière, désormais lancer des appels d'offres communs, dans l'expectative notamment d'obtenir de meilleurs prix vu le volume commun demandé, plus important (résolution 22-272);

CONSIDÉRANT ainsi que la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay a ainsi fait paraître un appel d'offres public conjoint entre la Ville de Saguenay et la Société de transport du Saguenay invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition d'huile à moteur (appel d'offres 2023-155; estimé total pour la portion de la Société de transport du Saguenay de 42 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, laquelle retenue constitue une hausse d'environ 5% par rapport au contrat unifié antérieur;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes adjudgé à plusieurs adjudicataires selon le rang établi à partir du montant de leur soumission;

CONSIDÉRANT que les commandes sont attribuées à l'adjudicataire se trouvant au premier rang et si celui-ci ne peut pas y donner suite, les autres adjudicataires sont sollicités en fonction de leur rang respectif;

CONSIDÉRANT que le contrat est de la date d'adjudication jusqu'à l'arrivée du premier des événements suivants : l'arrivée du terme du contrat, soit un (1) an ou, lorsque le montant maximal incluant la variation des quantités est atteint ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procédera à l'adjudication de sa partie de contrat;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

- DISTRIBUTION MARCEL ET FILS INC. (NEQ : 1142188938)
2287, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E5
- PIÈCES D'AUTO P.L. LTÉE (NEQ : 1142499822)
1551, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3
- CREVIER LUBRIFIANTS INC. (NEQ : 1142284513)
2320, rue de la Métropole, Longueuil (Québec) J4G 1E6
- PRODUITS DE LABORATOIRES CERTIFIÉS, DIV. DE NCH CANADA (NEQ : 1143033703)
239, Orenda Road, Brampton (Ontario) L6T 1E6

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à la suite de l'ouverture des soumissions :

- DISTRIBUTION MARCEL ET FILS INC. (NEQ : 1142188938)
2287, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E5
Rang : 1 Prix : 40 167,67 \$, taxes incluses
- PIÈCES D'AUTO P.L. LTÉE (NEQ : 1142499822)
1551, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3
Rang : 2 Prix : 41 280,62 \$, taxes incluses
- CREVIER LUBRIFIANTS INC. (NEQ : 1142284513)
2320, rue de la Métropole, Longueuil (Québec) J4G 1E6
NON CONFORME
- PRODUITS DE LABORATOIRES CERTIFIÉS, DIV. DE NCH CANADA (NEQ : 1143033703)
239, Orenda Road, Brampton (Ontario) L6T 1E6
NON CONFORME

CONSIDÉRANT, à cet égard, les recommandations favorables de la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT l'article 6.5.2 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Yves Darveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récite;

QUE la Société de transport du Saguenay adjuge sa portion du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
DISTRIBUTION MARCEL ET FILS INC.	1	Huile à moteur	34 936,00 \$
Total avant taxes :			34 936,00 \$
TPS :		5%	1 746,80 \$
TVQ :		9,975 %	3 484,87\$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			40 167,67 \$

QUE si celui-ci ne peut y donner suite, l'autre adjudicataire soit sollicité, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
PIÈCES D'AUTO P.L. LTÉE	1	Huile à moteur	35 904,00 \$
Total avant taxes :			35 904,00 \$
TPS :		5%	1 795,20 \$
TVQ :		9,975 %	3 581,42 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			41 280,62 \$

QU'après l'adjudication du contrat, chacun des adjudicataires peut réduire le prix de sa soumission ou remplacer un bien par un nouveau bien conforme aux spécifications techniques et que le rang des adjudicataires soit modifié en conséquence;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER le directeur général et la planificatrice-coordonnatrice à la maintenance du matériel roulant et des infrastructures de la Société de transport du Saguenay à, notamment, mais non limitativement, coordonner et gérer avec le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) tous aspects nécessaires à la bonne gestion et exécution du susdit contrat;

D'AUTORISER le directeur général à s'entendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, avec tout soumissionnaire unique pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans toute soumission, conformément notamment à l'article 108.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ c S-30.01, ou à défaut, autoriser le directeur général à confirmer l'annulation de tout appel d'offres concerné et sa relance en des modalités distinctes, plus favorables à la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit approvisionnement passé ou à venir en huiles et lubrifiants;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

23-137 Appel d'offres - Lubrifiants

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay avait attribué le 28 octobre 2022, à la suite d'une sollicitation d'offres écrites auprès de trois (3) fournisseurs, dans le cadre d'un processus de passation éventuel d'un contrat de gré à gré, un contrat d'approvisionnement biannuel d'huiles et lubrifiants, la durée anticipée dudit contrat étant alors justifiée par la fluctuation importante des prix sur le marché (résolution 22-258);

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat s'est terminé le 30 avril 2023 et que la Société de transport du Saguenay, depuis, sachant le lancement d'un appel d'offres et en l'attente, procède désormais de gré à gré, bimensuellement, à l'approvisionnement de ses huiles et lubrifiants à la suite d'une sollicitation d'offres verbales auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT en effet, vu alors ladite fluctuation importante des prix sur le marché, que la Société de transport du Saguenay avait alors sollicité la Ville de Saguenay pour, en collaboration avec cette dernière, désormais lancer des appels d'offres communs, dans l'expectative notamment d'obtenir de meilleurs prix vu le volume commun demandé, plus important (résolution 22-272);

CONSIDÉRANT ainsi que la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay a ainsi fait paraître un appel d'offres public conjoint entre la Ville de Saguenay et la Société de transport du Saguenay invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de lubrifiants (appel d'offres 2023-158; estimé total pour la portion de la Société de transport du Saguenay de 25 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, laquelle retenue constitue une hausse d'environ 5% par rapport au contrat unifié antérieur;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes adjudgé à plusieurs adjudicataires selon le rang établi à partir du montant de leur soumission;

CONSIDÉRANT que les commandes sont attribuées à l'adjudicataire se trouvant au premier rang et si celui-ci ne peut pas y donner suite, les autres adjudicataires sont sollicités en fonction de leur rang respectif;

CONSIDÉRANT que le contrat est de la date d'adjudication jusqu'à l'arrivée du premier des événements suivants : l'arrivée du terme du contrat, soit un (1) an ou, lorsque le montant maximal incluant la variation des quantités est atteint ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procédera à l'adjudication de sa partie de contrat;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

- DISTRIBUTION MARCEL & FILS (NEQ : 1142188938)
2287, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E5
- PIÈCES D'AUTO PL LTÉE (NEQ : 1142499822)
1551, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3
- CERTIFIED LABS PRODUCTS, DIV. DE NCH CANADA (NEQ : 1143033703)
239, Orenda Road, Brampton (Ontario) L6T 1E6

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à la suite de l'ouverture des soumissions :

- DISTRIBUTION MARCEL & FILS (NEQ : 1142188938)
2287, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E5
Rang : 1 Prix : 29 925,00 \$, taxes incluses
- PIÈCES D'AUTO PL LTÉE (NEQ : 1142499822)
1551, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3
Rang : 2 Prix : 30 093,68 \$, taxes incluses

- CERTIFIED LABS PRODUCTS, DIV. DE NCH CANADA (NEQ : 1143033703)
239, Orenda Road, Brampton (Ontario) L6T 1E6
NON CONFORME

CONSIDÉRANT, à cet égard, les recommandations favorables de la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT l'article 6.5.2 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

QUE la Société de transport du Saguenay adjuge sa portion du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
DISTRIBUTION MARCEL & FILS	1 à 4	Lubrifiants	26 027,40 \$
Total avant taxes :			26 027,40 \$
TPS :			5% 1 301,37 \$
TVQ :			9,975 % 2 596,23 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			29 925,00 \$

QUE si celui-ci ne peut y donner suite, l'autre adjudicataire soit sollicité, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
PIÈCES D'AUTO P.L. LTÉE	1 à 4	Lubrifiants	26 174,10 \$
Total avant taxes :			26 174,10 \$
TPS :			5% 1 308,71 \$
TVQ :			9,975 % 2 610,87 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			30 093,68 \$

QU'après l'adjudication du contrat, chacun des adjudicataires peut réduire le prix de sa soumission ou remplacer un bien par un nouveau bien conforme aux spécifications techniques et que le rang des adjudicataires soit modifié en conséquence;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER le directeur général et la planificatrice-coordonnatrice à la maintenance du matériel roulant et des infrastructures de la Société de transport du Saguenay à, notamment, mais non limitativement, coordonner et gérer avec le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) tous aspects nécessaires à la bonne gestion et exécution du susdit contrat;

D'AUTORISER le directeur général à s'entendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, avec tout soumissionnaire unique pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans toute soumission, conformément notamment à l'article 108.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ c S-30.01, ou

à défaut, autoriser le directeur général à confirmer l'annulation de tout appel d'offres concerné et sa relance en des modalités distinctes, plus favorables à la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit approvisionnement passé ou à venir en huiles et lubrifiants;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Levée de la séance à 15 h 35.

Président

Secrétaire